

Dissolution puis liquidation d'une EURL suite au décès du gérant depuis 3 ans

Par charivari75, le 27/02/2019 à 18:31

Bonjour,

Mon père est décédé depuis 3 ans. Il était l'associé unique et également le gérant d'une EURL. Nous avons mandaté la notaire afin qu'elle effectue les formalités nécessaires. Nous (les héritiers présomptifs) venons de découvrir qu'elle n'avait réalisé aucune démarche et elle refuse aujourd'hui de répondre nos sollicitations. Nous sommes donc contraints de nous occuper nous même de la dissolution puis de la liquidation de la société. Nous sommes un peu inquiets surtout que nous n'avons aucun document concernant l'état des finances de cette société. Voici donc ma question : sommes-nous responsables des dettes de la société tant que nous n'avons pas accepté la succession ? et pouvons-nous procéder à la liquidation de la société ?

Je vous remercie par avance de votre aide, GA